

Par courriel

Québec, le 4 septembre 2013

Monsieur François Biron
Directeur de projet
Mine Arnaud inc.
555, boulevard René Lévesque Ouest, bureau 500
Montréal Québec H2Z 1B1

Objet : Questions et demandes d'information provenant de Sébastien Caron
du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord
concernant le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite
à Sept-Îles par Mine Arnaud inc*

Monsieur,

Veillez trouver, par la présente, une demande d'information d'un participant qui a été adressée à la commission le 30 août dernier concernant les points suivants : les ouvrages de retenue, l'acceptabilité sociale, la capacité du gisement ainsi que sur le camp de travailleur.

Vous trouverez en annexe la série de quatre questions. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, **soit d'ici le 6 septembre prochain**, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p-j.

Annexe de questions

Question 1 : Ouvrages de retenue

Une visite sur le site du MDDEFP nous apprend qu'il y a plus de 200 ouvrages de retenue d'eau sur la côte-nord. De ce nombre, si on excluait les ouvrages appartenant à Hydro-Québec et à quelques ministères, le Gouvernement québécois, via le Centre d'expertise hydrique du Québec est propriétaire de près de 50 ouvrages, soit près du quart de tous les ouvrages. Le fardeau de ces ouvrages repose donc sur les citoyens québécois. La question que nous nous posons, en utilisant cet exemple comme comparable est :

Qu'en sera-t-il des digues et parc à résidus laissés sur place après la fermeture de la Mine ? A-t-on évalué les risques et coûts associés à cela?

Question 2: Acceptabilité sociale

Bien que difficile à mesurer de manière précise, on croit pouvoir dire que l'acceptabilité sociale du projet nous apparaît au moins discutable. Le promoteur et/ou Investissement Québec dispose lui-même de sondages (au moins 2 à ma connaissance). Ces sondages présentent des données qui permettent d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet (voire son évolution) dans la communauté. Pourquoi le promoteur n'a-t-il jamais rendu public les résultats de ces sondages ?

Question 3: Capacité du gisement

Nous avons des inquiétudes vis-à-vis la durée d'exploitation éventuelle de la mine. On est passé de 23 à 28 ans. Or, la production prévue n'est pas linéaire. En fait, dans le scénario 23 ans, il y avait une baisse importante pour les 7 ou 8 dernières années. Notre compréhension est que la capacité du gisement est passablement moindre à cette période. Dans un scénario où le marché est plus ou moins intéressant à ce moment, est-ce que le promoteur ne mettra pas fin à son exploitation? Bref, qu'est-ce qui garantit qu'on n'est pas en train de nous vendre un projet de 17-18 ans (ce qui nuirait sans doute à l'acceptabilité sociale) pour un projet plus long ?

Question 4: Camp de travailleur

Comme il est mentionné dans l'étude d'impact présentée par le promoteur, les actions prévues par la ville de Sept-Îles entraîneraient la construction d'environ 200 nouvelles unités de logements locatifs. Par ailleurs, dans la même étude d'impact, il est mentionnée qu'un minimum de 300 unités de logements seraient nécessaires pour mettre seulement fin à la crise et satisfaire les besoins de la population actuelle. Or, pour combler la demande avec les nouveaux projets industriels comme celui de Mine Arnaud, 800 logements supplémentaires seraient nécessaires. (Mine Arnaud. Étude d'impact sur l'environnement. Ch. 9, p. 39-40.) À la lumière de ces constats, il est fort probable que Mine Arnaud procède à la solution alternative, soit la construction d'un camp de travailleurs. Mine Arnaud privilégie la construction d'un camp de travailleur réalisée par « les autorités et les acteurs économiques septiliens » alors que ceux-ci peinent déjà à répondre à la demande actuelle. Le projet aura donc nécessairement un impact sur la pénurie de logement lors de la construction en ajoutant une demande supplémentaire adressée aux autorités. Dans le cas où la Ville de Sept-Îles ne pourrait réaliser cette construction à temps, Mine Arnaud prévoit construire son propre camp de travailleurs en périphérie de la municipalité.

L'installation d'un camp temporaire de travailleurs a également de nombreux impacts sur le milieu d'accueil et l'environnement. Le CRECN pose donc la question suivante : Pourquoi le promoteur n'a-t-il pas présenté les impacts de la construction et l'opération d'un camp de travailleur dans son étude d'impact ?

